

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION RELATIVE A L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H)

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe que, par délibération du 10 février 2022, le Conseil de la Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole et a ouvert la concertation auprès du public.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi-H et sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet. Le bilan de la concertation sera tiré par délibération en Conseil de la Métropole au moment de l'arrêt du PLUi-H.

La délibération de prescription comporte des objectifs organisés autour de 5 thèmes principaux afin de répondre aux besoins des populations et des activités existantes et futures en mobilisant en priorité les espaces déjà urbanisés : l'aménagement de l'espace, la gestion économe de l'espace et des ressources, la mobilité, le développement économique et l'habitat.

Modalités de concertation

En vertu de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été définies :

► Pour s'informer

Une **page Internet** est ouverte sur le site de Toulouse Métropole (www.toulouse-metropole.fr) comportant des documents permettant au public de prendre connaissance de l'avancée de la procédure au fur et à mesure de son élaboration et des temps d'échange avec le public. La page Internet servira également de support pour la restitution de la concertation.

Un **dossier de concertation** comprenant les pièces administratives principales du projet et plusieurs **cahiers de concertation** utiles à la compréhension du projet ainsi que des **panneaux de concertation** seront mis à disposition du public au fur et à mesure de l'avancée de la procédure au siège de Toulouse Métropole, dans chacune des Mairies des Communes membres et pour Toulouse dans les Maisons de la Citoyenneté Centre Mériel, Rive gauche Saint-Cyprien, Nord Minimes, Est Roseraie, Sud-Est Niel et Ouest Reynerie aux heures habituelles d'ouverture au public.

La **presse locale et les bulletins d'information municipaux** permettront également au public de prendre connaissance des étapes clés de la procédure.

► Pour échanger et débattre

Deux temps de présentation et d'échange avec le public annoncés sur Internet et par voie de presse seront organisés pendant la phase de concertation, en fonction du contexte sanitaire lié à la Covid 19, suivis de réunion de restitution et de débat en visioconférence :

- une série de rencontres sur l'espace public lors de la phase diagnostic du territoire métropolitain, enjeux du projet d'aménagement et de développement durables,
- un atelier dans chaque secteur territorial de Toulouse Métropole concernant la traduction réglementaire du projet urbain.

► Pour s'exprimer

Par internet : un registre d'observations dématérialisées sera accessible via le site de Toulouse Métropole et permettra au public de consigner ses observations 7j/7 et 24h/24.

Par courrier : le public aura en outre la possibilité d'envoyer ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole, Direction de l'Urbanisme – Service Planification Urbaine au 6, Rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation préalable PLUi-H ».

Des **registres papiers** seront mis à disposition du public afin qu'il puisse consigner ses observations, au siège de Toulouse Métropole, dans chacune des Mairies des Communes membres et pour Toulouse dans les Maisons de la Citoyenneté Centre Mériel, Rive gauche Saint-Cyprien, Nord Minimes, Est Roseraie, Sud-Est Niel et Ouest Reynerie aux heures habituelles d'ouverture au public.